



COMMUNE DE GOESDORF
1, op der Driicht
L-9653 GOESDORF

AVIS au public

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Il est porté connaissance au public qu'une autorisation est sollicitée, dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Objet:

Demande d'autorisation du 11 juillet 2022 présentée par la SARL TK ELEVATOR Luxembourg relative à l'exploitation d'un ascenseur à Dahl, au centre scolaire Place Nacherwee, pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GOESDORF.

La demande est déposée, pour consultation, au secrétariat de la commune de Goesdorf, 1, op der Driicht, L-9653 Goesdorf.

Luxembourg, le 27 juillet 2022

Jeannot Glodé
Délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés